



REGLEMENT CONCOURS DE CUISINE

ART 1 :

Le concours de cuisine « **SPECIAL CHOCOLAT** » est ouvert à toutes les personnes non professionnelles de plus de 10 ans. Pour participer l'inscription est gratuite et aura lieu le 17/02/13 à la salle des Aînés - place du marché - à ST Nauphary. Les réalisations culinaires devront être déposées sur place à partir de 10 h 00 et jusqu'à 10 h 30. Lors du dépôt chaque participant se verra attribuer un numéro. Une seule recette par participant sera acceptée.

ART 2 :

Le concours consiste à réaliser une recette à base de chocolat. Les recettes seront réalisées par vos soins sans aucun signe distinctif. La recette peut être salée ou sucrée, chaude ou froide, une entrée ou un plat ou un dessert.

Vos réalisations devront être présentées à l'assiette accompagnées de la recette écrite (format A4). La recette écrite doit absolument indiquer : le nombre de personnes, le temps de préparation, le temps de cuisson, le temps de repos, la liste complète des ingrédients et leur quantité ainsi que les différentes étapes de préparation de la recette.

ART 3 :

Les participants autorisent l'association ST NO'LIVRES à photographier les réalisations culinaires et à utiliser la recette écrite. L'association ST NO'LIVRES s'engage à réaliser un livre de recettes au chocolat de toutes les créations présentées le 17 février 2013.

Ainsi, ce livre de recettes au chocolat sera en prêt à la médiathèque de St-Nauphary à partir du mois de mars 2013.

ART 4 :

Le jury sera constitué de 5 membres :

- Maître chocolatier Pascal SERRIER Chocolats DeNeuville membre d'honneur
- Nathalie BORJA présidente de l'association ST NO'LIVRES
- Mathieu ALBERT 1^{ER} adjoint à la Mairie de St-NAUPHARY
- Jean Louis MONTILLET pâtissier au 8 à huit de St-NAUPHARY
- Cyril VANCHERI restaurateur au Dix 31 de St-NAUPHARY

ART 5 :

L'évaluation et le classement seront effectués de manière anonyme et selon les critères de notation fournis par l'association au jury.

Une grille de notation (de 1 à 5) sera remplie avec les critères suivants :

ASPECT, GOUT-SAVEUR, TEXTURE, ORIGINALITE.

A ce titre, l'association demande que les règles d'hygiène soient respectées et décline toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire s'il y a une dégustation publique.

ART 6 :

Le palmarès sera prononcé le jour même à partir de 12 h 00.

Pour le Grand gagnant :

- * 1 Sculpture de chocolat + 1 boîte Initiation Chocolat offert par DeNeuville
- * Bon d'achat pâtisseries TERRANCLE - MONTILLET d'une valeur de 25 €
 - + Stage découverte pâtisserie chez TERRANCLE - MONTILLET
 - * 1 livre de recettes Nutella + 1 pot de Nutella
 - * 1 moule en silicone

Pour le second :

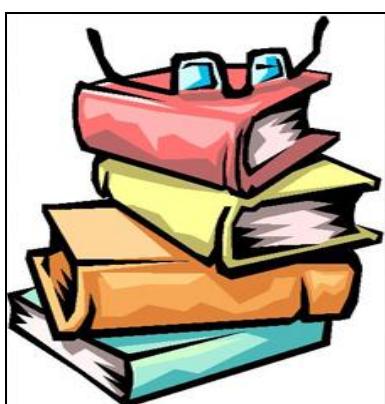
- * 1 boîte Initiation Chocolat offert par DeNeuville
- * Seau à champagne + bouteille de champagne offert par le DIX 31
 - * 1 livre de recettes Carambar + 1 sachet de Carambars
 - * 1 tamis à pâtisserie

Pour le troisième :

- * 1 ballotin de Chocolats offert par DeNeuville
 - * 1 lot de verres Coca-Cola
- * 1 livre de recettes Tagada + 1 sachet de Tagadas
 - * 1 spatule en silicone + 1 fouet en silicone

ART 7 :

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.



**ASSOCIATION
ST NO'LIVRES**